



---

**Commission économique pour l'Europe**

Comité directeur des capacités et des normes commerciales

**Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6)****Trente-quatrième session**

Genève, 26 (après-midi)-28 août 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session\***

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 26 août 2024 à 15 heures, sous forme de réunion en présentiel, dans la salle VIII.

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions découlant d'autres activités.
3. Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation.
4. Équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre.
5. Groupe consultatif de la surveillance des marchés.
6. Équipe spéciale de spécialistes de la normalisation et des techniques réglementaires.
7. Programme de travail :
  - a) Rapport sur le renforcement des capacités ;
  - b) Programme de travail pour 2025 ;
  - c) Activités d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations internationales présentant un intérêt pour le Groupe de travail.

---

\* Ce document n'a pas été revu par un éditeur qualifié. La session se tiendra en présentiel du 26 (après-midi) au 28 août 2024, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Des services d'interprétation (en anglais, français et russe) seront assurés. Les représentantes et représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1007223/>. Les documents de session seront affichés à l'adresse suivante au fur et à mesure de leur disponibilité : <https://unece.org/trade/wp6/wp6-34th-2024>. Il convient de noter que, dans le cadre de ses efforts visant à organiser des réunions sans support papier, le secrétariat ne distribuera pas d'exemplaires papier des documents de réunion. Les représentantes et représentants pourront obtenir un complément d'information, y compris un plan des salles de réunion du Palais des Nations, à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/meetings/practical.html>.



8. Table ronde : Prévenir la fracture verte et numérique grâce à l'infrastructure de contrôle de la qualité – Détermination des défis associés au développement des capacités à l'appui d'un commerce durable dans les économies en développement.
9. Questions diverses.
10. Adoption de l'ordre du jour.

## II. Annotations

### 1. Adoption de l'ordre du jour

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
<i>Ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session</i>	ECE/CTCS/WP.6/2024/1	Pour décision

L'ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) a été approuvé par le Bureau. Il est fondé sur les décisions adoptées aux sessions précédentes et est soumis aux États membres pour approbation.

Avec l'assistance du secrétariat, la Présidente du WP.6 soumettra le présent projet d'ordre du jour pour adoption et informera les participants de toute modification proposée.

### 2. Questions découlant d'autres activités

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
<i>Report from the Bureau of Walking Party 6</i>	ECE/CTCS/WP.6/2024/INF.1	Pour information
<i>The Basics of Quality Infrastructure for Trade</i>	ECE/TRADE/478	Pour information
<i>Rapport du troisième forum annuel : Infrastructure de contrôle de la qualité pour le commerce et la transformation numérique et verte</i>	ECE/CTCS/WP.6/2024/3	Pour décision

Le secrétariat rendra compte des faits nouveaux concernant le Comité directeur des capacités et des normes commerciales ainsi que d'autres activités de la Commission économique pour l'Europe (CEE) intéressant le WP.6.

La Présidente du WP.6 présentera un rapport (ECE/CTCS/WP.6/2023/INF.1) sur les activités menées pendant la période considérée ainsi que les grandes orientations pour les mois à venir. Ce document est soumis aux États membres pour information.

En 2022 et 2023, le WP.6 a organisé des conférences sur les principes fondamentaux d'une infrastructure de contrôle de la qualité pour le commerce, dans le but de diffuser des connaissances de base relatives aux différents éléments de l'infrastructure de contrôle de la qualité et aux contributions du WP.6. Les résultats de cette conférence ont été résumés dans une publication (ECE/TRADE/478) qui est présentée aux États membres pour information. Cette publication facilitera la diffusion d'informations, en permettant au grand public d'améliorer ses connaissances et en le sensibilisant à la pertinence et aux répercussions des travaux du WP.6.

En 2023, la Commission a approuvé le thème des « transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la CEE » (voir [E/ECE/1504](#)). Le WP.6 a intégré ce thème dans ses activités et a organisé une série de conférences sur la question à l'occasion de son troisième forum annuel (2-5 avril 2024), ce qui met en évidence l'importance des transformations numériques et vertes pour les infrastructures de contrôle de la qualité et les contributions du WP.6 dans ce domaine. Le rapport du troisième forum annuel (ECE/CTCS/WP.6/2024/3) est présenté pour information.

Les États membres auront l'occasion de poser des questions et de formuler des observations.

### 3. Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
<i>Rapport du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation sur les activités menées pendant la période 2023-2024</i>	ECE/CTCS/WP.6/2024/4	Pour décision
<i>Enquête sur la gestion intégrée des risques liés aux systèmes de guichet unique : meilleures pratiques et défis</i>	ECE/CTCS/WP.6/2024/5	Pour décision
<i>Initial findings on the survey on integrated risk management in single window systems</i>	ECE/CTCS/WP.6/2024/INF.2	Pour information

Le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation a été créé en 2011 en tant que partenariat international de haut niveau dans le domaine de la gestion des risques. Le rapport sur les activités de ce groupe (ECE/CTCS/WP.6/2024/4) est soumis aux États membres pour approbation.

Les travaux du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation ont porté sur l'application de la *Recommandation V sur la prise en compte du risque de non-conformité des produits dans le cadre du commerce international* et son modèle de gestion intégrée des risques liés aux systèmes de guichet unique. L'enquête (ECE/CTCS/WP.6/2024/5) est présentée aux États membres pour qu'ils en prennent note, et les premiers résultats d'un échantillonnage préliminaire (ECE/CTCS/WP.6/2024/INF.2) sont présentés pour information.

Les États membres auront l'occasion de poser des questions et de formuler des observations.

### 4. Équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
<i>Rapport de l'Équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre sur les activités menées pendant la période 2023-2024</i>	ECE/CTCS/WP.6/2024/6	Pour décision

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
<i>Guide des plans d'action pour l'égalité des sexes en matière de normalisation</i>	ECE/CTCS/WP.6/2024/7	Pour information

L'initiative en faveur de la normalisation tenant compte des questions de genre a été lancée en 2016 puis convertie, en septembre 2022, en Équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre par le Comité exécutif de la CEE. L'Équipe de spécialistes s'attache à contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) grâce à l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre. Le rapport de l'Équipe de spécialistes (ECE/CTCS/WP.6/2024/6) est présenté aux États membres pour approbation.

Une des principales activités de l'Équipe de spécialistes consiste à fournir aux organismes de normalisation des conseils sur la manière de mettre en œuvre des normes tenant compte des questions de genre. Un résumé des méthodes et des éléments qui pourraient être intégrés dans les mesures en faveur de l'égalité des sexes est présenté dans le guide (ECE/CTCS/WP.6/2024/7). Cette première version, qui sera bientôt enrichie, est présentée aux États membres pour information.

Les États membres auront l'occasion de poser des questions et de formuler des observations.

## 5. Groupe consultatif de la surveillance des marchés

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
<i>Rapport du Groupe consultatif de la surveillance des marchés sur les activités menées pendant la période 2023-2024</i>	ECE/CTCS/WP.6/2024/8	Pour décision
<i>Révision de la Recommandation M : Utilisation de la surveillance des marchés comme moyen complémentaire de protéger les consommateurs et les utilisateurs des marchandises de contrefaçon</i>	ECE/CTCS/WP.6/2024/9	Pour décision
<i>Recommandation K sur l'assurance métrologique de l'évaluation de la conformité et des essais, troisième version</i>	ECE/TRADE/482	Pour information

Le Groupe consultatif de la surveillance des marchés (Groupe « MARS ») a été créé en 2003 en tant qu'espace de débat sur la surveillance des marchés dans l'objectif d'accroître la transparence et la visibilité de la chaîne de contrôle et de promouvoir les meilleures pratiques. Le rapport du Groupe (ECE/CTCS/WP.6/2024/8) est soumis aux États membres pour approbation.

La *Recommandation M* a été approuvée et publiée en 2007. Elle encourage la participation des organismes de surveillance des marchés à la protection des droits de propriété intellectuelle et au contrôle du respect de ces droits. Le Groupe MARS a achevé la révision de ce document (ECE/CTCS/WP.6/2024/9) et le présente aux États membres pour approbation.

À la trente-troisième session annuelle, les États membres ont approuvé la révision de la *Recommandation K*. Ce document a été reformaté sous forme de publication (ECE/TRADE/482) et est présenté aux États membres pour information.

Les États membres auront l'occasion de poser des questions et de formuler des observations.

## 6. Équipe spéciale de spécialistes de la normalisation et des techniques réglementaires

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
<i>Rapport de l'Équipe spéciale de spécialistes de la normalisation et des techniques réglementaires sur les activités menées pendant la période 2023-2024</i>	ECE/CTCS/WP.6/2024/10	Pour décision
<i>Arrangement réglementaire commun global sur la conformité réglementaire des produits et des services intégrant des systèmes d'intelligence artificielle ou d'autres technologies numériques</i>	ECE/CTCS/WP.6/2024/11	Pour décision
<i>Déclaration relative à la réglementation technique applicable aux produits intégrant des systèmes d'intelligence artificielle</i>	ECE/CTCS/WP.6/2024/12	Pour décision
<i>Révision de la Recommandation L : Modèle international de coopération transnationale en matière de réglementation élaboré à partir de bonnes pratiques</i>	ECE/CTCS/WP.6/2024/13	Pour décision
<i>Report of the 5 April 2024 conference on harmonizing regulatory requirements on pipeline security for hydrogen</i>	ECE/CTCS/WP.6/2024/INF.3	Pour information

Créée en 1999, l'Équipe spéciale de spécialistes de la normalisation et des techniques réglementaires (START) est chargée de promouvoir la coopération internationale en ce qui concerne les règlements techniques applicables aux produits. Ces règlements contiennent des prescriptions relatives à la sécurité et à la santé qui sont parfois spécialement adaptées aux besoins et à la situation de chaque pays, ce qui peut faire augmenter les coûts de mise en conformité lorsque plusieurs marchés sont ciblés. Plusieurs initiatives ont été mises en place aux fins de l'établissement d'arrangements réglementaires communs sur les télécommunications, la cybersécurité, les engins de terrassement, le matériel utilisé en milieu explosif et la sécurité des pipelines suivant la *Recommandation L sur le Modèle international de coopération transnationale en matière de réglementation élaboré à partir de bonnes pratiques*. La formation en matière de normalisation est également un thème central du WP.6 depuis la publication de la *Recommandation I sur l'introduction des questions relatives à la normalisation dans les programmes d'enseignement* en 1970 et sa mise à jour en 2012. Le rapport de l'Équipe spéciale de spécialistes (ECE/CTCS/WP.6/2024/10) est soumis aux États membres pour approbation.

Le Bureau du WP.6 a entrepris un projet sur la conformité réglementaire des produits et services intégrant des systèmes d'intelligence artificielle ou d'autres technologies numériques. Chacun des sous-groupes a contribué à ces travaux et, ensemble, ils ont élaboré l'Arrangement réglementaire commun global sur le sujet (ECE/CTCS/WP.6/2024/11), dont l'objectif est d'harmoniser les règlements techniques applicables aux produits intégrant des systèmes d'intelligence artificielle. Comme cela avait été proposé à la trente-troisième session, cet arrangement réglementaire commun global est accompagné d'une déclaration (ECE/CTCS/WP.6/2024/12) que les organismes publics peuvent signer afin de notifier qu'ils adoptent le principe de l'Arrangement réglementaire commun global et, partant, contribuent ainsi à une plus grande harmonisation. Les États membres sont invités à apporter de nouvelles contributions à ces deux documents au cours des six prochains mois, en vue de s'engager à signer la déclaration lors d'un événement officiel qui serait organisé pendant l'été 2025. L'Arrangement réglementaire commun global et la déclaration y afférente sont présentés aux États membres pour approbation.

L'Équipe START a achevé ses travaux relatifs à la révision de la *Recommandation L*, qui ont permis de mettre à jour les orientations afin d'y faire clairement figurer les systèmes, les processus et les services (qui n'étaient que sous-entendus dans la version précédente), de supprimer l'annexe B sur l'établissement d'un répertoire et de groupes spécialisés pour surveiller les arrangements réglementaires communs, et de proposer une modification du titre afin de préciser que ces orientations portent sur la conformité des produits et des services. La version ainsi révisée de la *Recommandation* (ECE/CTCS/WP.6/2024/13) est soumise aux États membres pour approbation.

En collaboration avec l'Équipe spéciale de l'hydrogène de la Division de l'énergie durable de la CEE, l'Équipe START a également fait progresser ses travaux sur un arrangement réglementaire commun concernant la sûreté des gazoducs servant au transport d'hydrogène. Une conférence conjointe sur le sujet a été organisée le 5 avril 2024. Le compte rendu de cette conférence (ECE/CTCS/WP.6/2024/INF.3) est soumis aux États membres pour information.

Les États membres auront l'occasion de poser des questions et de formuler des observations.

## 7. Programme de travail

### a) Rapport sur le renforcement des capacités

Dans le prolongement de projets extrabudgétaires antérieurs visant à soutenir la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 5, le secrétariat propose d'accroître l'appui apporté à certains organismes de normalisation afin qu'ils élaborent et mettent en œuvre des plans d'action pour l'égalité des sexes, et d'intégrer la question du genre dans les autres organismes chargés de l'infrastructure de contrôle de la qualité (métrologie, surveillance du marché, règlements techniques, évaluation de la conformité).

Les États membres auront l'occasion de poser des questions et de formuler des observations.

### b) Programme de travail pour 2025

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
<i>Programme de travail du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation pour 2025</i>	ECE/CTCS/WP.6/2024/14	Pour décision

Les États membres se verront soumettre un projet de programme de travail pour 2025. Ce document a été examiné et approuvé par le Bureau du WP.6 ainsi que par les présidents de tous ses sous-groupes. Le document relatif au programme de travail (ECE/CTCS/WP.6/2024/14) est soumis aux États membres pour approbation.

Les États membres auront l'occasion de poser des questions et de formuler des observations.

**c) Activités d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations internationales présentant un intérêt pour le Groupe de travail**

Les délégations seront informées des activités menées par d'autres organisations internationales sur des questions susceptibles de présenter un intérêt pour le WP.6. Des représentants et représentantes d'autres organisations internationales seront invité(e)s à présenter les domaines dans lesquels il serait possible de poursuivre la coopération avec le WP.6 ainsi que les activités pertinentes en cours ou prévues. Il s'agira, entre autres, de sujets tels que la coopération internationale en matière de réglementation, l'évaluation de la conformité, l'accréditation et la métrologie.

Les États membres auront l'occasion de poser des questions et de formuler des observations.

**8. Table ronde : Prévenir la fracture verte et numérique grâce à l'infrastructure de contrôle de la qualité – Détermination des défis associés au développement des capacités à l'appui d'un commerce durable dans les économies en développement**

Les produits intègrent de plus en plus d'éléments numériques, ce qui permet de proposer de meilleurs services aux administrations et aux consommateurs, ainsi que des produits intégrant de nouvelles fonctions. Cependant, les États membres se sont engagés à atteindre des objectifs de durabilité à l'échelle mondiale, ce qui nécessite, pour les administrations nationales chargées du commerce, d'être dotées de nouvelles capacités et d'appliquer de nouveaux processus afin d'accompagner efficacement la transformation verte. Le WP.6 a déjà analysé les avantages et les défis associés aux innovations numériques intégrées dans les produits, notamment à sa trente-troisième session annuelle (voir [ECE/CTCS/WP.6/2023/2](#)), en se concentrant spécifiquement sur les produits intégrant des systèmes d'intelligence artificielle. Il a également examiné la question de la transformation verte et numérique sous de nombreux angles à son troisième forum annuel (voir [ECE/CTCS/WP.6/2024/3](#)).

Le développement technologique étant extrêmement rapide, il existe un risque supplémentaire que les transformations verte et numérique exacerbent les différences entre les économies développées et les économies en transition ou en développement (c'est-à-dire que la fracture numérique et la fracture verte est susceptible de s'aggraver).

Cette table ronde permettra d'analyser les besoins et les défis actuels liés aux nouvelles priorités stratégiques telles que la transition verte et numérique en ce qui concerne la conformité des biens industriels et les règlements techniques associés. Les représentants et représentantes d'économies en transition et d'économies en développement seront invité(e)s à faire part des défis auxquels ces pays sont confrontés afin de déterminer les domaines dans lesquels il convient de renforcer les capacités et d'apporter une assistance technique en matière d'infrastructures de contrôle de la qualité (traçabilité, marquage des produits, circularité, conformité aux normes internationales portant sur les transitions numérique et verte, etc.).

Les États membres et les participants à la table ronde auront l'occasion de demander des précisions et de formuler des observations.

## 9. Questions diverses

Les États membres examineront toute autre question soulevée, y compris les dates provisoires de la trente-cinquième session, qui aura lieu en 2025 (8-10 septembre 2025).

## 10. Adoption de l'ordre du jour

---

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
<i>Rapport du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation sur sa trente-quatrième session</i>	ECE/CTCS/WP.6/2024/2	Pour décision

---

Les États membres seront invités à adopter les décisions proposées et le projet de rapport sur les travaux de la trente-quatrième session.

### III. Calendrier provisoire

<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Présenté par</i>
<b>Lundi 26 août</b>		
15 heures-16 heures	Ouverture de la session	Présidente du WP.6 et orateurs invités
16 heures-16 h 10	Point 1 : Adoption de l'ordre du jour	Présidente du WP.6
16h10-17h10	Point 2 : Questions découlant d'autres activités	Présidente du WP.6 et secrétariat
17 h 10-18 heures	Point 7 a) : Rapport sur le renforcement des capacités	Secrétariat
<b>Mardi 27 août</b>		
10 heures-10 h 15	Ouverture de la deuxième journée	Présidente du WP.6 et secrétariat
10 h 15-11 h 15	Point 3 : Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation	Président du Groupe d'experts
11 h 15-12 h 15	Point 4 : Équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre	Présidente de l'Équipe de spécialistes
12 h 15-13 heures	Point 5 : Groupe consultatif de la surveillance des marchés	Président du Groupe MARS
13 heures-15 heures	Pause	
15 heures-16 heures	Point 6 : Équipe spéciale de spécialistes de la normalisation et des techniques réglementaires	Président de l'Équipe START
16 heures-16 h 30	Point 7 b) : Programme de travail pour 2025	Présidente du WP.6
16 h 30-18 heures	Point 7 c) : Activités d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations internationales présentant un intérêt pour le Groupe de travail	Secrétariat et orateurs invités
<b>Mercredi 28 août</b>		
10 heures-15 heures	Point 8 : Table ronde : Prévenir la fracture verte et numérique grâce à l'infrastructure de contrôle de la qualité – Détermination des défis associés au développement des capacités à l'appui d'un commerce durable dans les économies en développement	Présidente du WP.6 et orateurs invités
13 heures-15 heures	Pause	
15 heures-16 h 30	Point 8 : Table ronde : Prévenir la fracture verte et numérique grâce à l'infrastructure de contrôle de la qualité – détermination des défis associés au développement des capacités à l'appui d'un commerce durable dans les économies en développement	Présidente du WP.6 et orateurs invités

<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Présenté par</i>
16 h 30-16 h 45	Point 9 : Questions diverses	Présidente du WP.6
16 h 45-18 heures	Point 10 : Adoption du rapport	Secrétariat

---

---